

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-017-14976/23/BM

■ Renouvellement de l'adhésion au Réseau des Grands Sites de France et paiement de la cotisation 2024

74273

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le réseau des Grands Sites de France est une association qui regroupe plus de 40 membres, collectivités gestionnaires de Grands Sites de France déjà labellisés ou en projet. Force de proposition dans la réflexion nationale et internationale sur le devenir de hauts-lieux patrimoniaux, confrontés au défi de leur protection face à une pression touristique et urbaine croissante, il représente les collectivités gestionnaires de ces Grands Sites.

À ce titre, il est consulté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires dans le cadre de l'instruction de demandes de label, comme cela a été le cas pour le renouvellement du label pour Concors Sainte-Victoire. Il apporte à ses membres un appui technique et des compétences pluridisciplinaires en matière de préservation, de gestion et de mise en valeur des paysages remarquables : ateliers de travail sur site, missions d'expertise, banques de données et d'expériences, publications, rencontres nationales, ...

Le réseau s'attache à valoriser et promouvoir les Grands Sites de France et leurs initiatives. Il développe des outils communs de découverte et de communication. Il contribue à l'attractivité de la destination France et agit à l'international au travers du Pôle international francophone de formation et d'échanges qu'il anime.

À titre d'exemples, pour Concors Sainte-Victoire :

- Les rencontres nationales 2016 se sont déroulées sur le territoire du Grand Site Concors Sainte- Victoire. Elles ont accueilli 250 personnes, tous les Grand Sites de France étant représentés, sur le thème des « outils de la gestion paysagère ».
- Le renouvellement de la labellisation « Grand Site de France » de 2019 a bénéficié de l'appui technique du Réseau.
- Une opération de valorisation de la qualité du territoire et du travail de ses socio-professionnels a permis en 2021 de porter le Grand Site Concors Sainte-Victoire comme une destination de vacances ou de week-end et faisant découvrir les parties plus confidentielles du territoire, notamment le nord, les productions et attraits locaux par la voie des réseaux numériques.
- En avril 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a pu participer à l'exposition réalisée dans le cadre d'un partenariat avec la filiale Gares & Connexions de la SNCF, l'association France Patrimoines et Territoires d'exception et le Réseau des Grands Sites de France dans la Gare de Marseille.
- En mars 2023, la reconnaissance de l'expertise des équipes métropolitaines du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire a donné lieu à une invitation à participer à un atelier international en Albanie, dans le cadre d'un projet de mise en valeur pluridisciplinaire. Des conseils ont été apportés sur la gouvernance à constituer, le périmètre d'action à définir et les modalités de gestion à mettre en œuvre.
- Des séminaires sont régulièrement organisés pour rapprocher entre eux les acteurs du territoire et insuffler les valeurs et l'esprit des Grands Sites de France ; ils sont animés par le Réseau des Grands Sites de France.

L'adhésion au Réseau est soumise au paiement d'une cotisation annuelle comprenant une part variable en fonction du budget annuel de la structure adhérente et une cotisation complémentaire à destination des membres actifs pour « l'année de renouvellement de label ».

Le barème des cotisations à partir de 2020 a été fixé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 du Réseau des Grands Sites. Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, structure adhérente considérée « membre actif collègue 1 », la cotisation annuelle s'élève à 5 400 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La circulaire NOR : DEVL1027436C du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites ;
- La décision ministérielle du 23 décembre 2019 relative au label Grand Site de France Concors Sainte-Victoire NOR : TREL1928266S accordant le renouvellement du label Grand Site de France à la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier métropolitain ;
- La délibération n° AGRI 007-8414/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant la mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site Concors Sainte-Victoire ;
- La délibération n° AGRI 002-10871/21/BM du Bureau de la Métropole du 16 décembre 2021 portant renouvellement de l'adhésion 2022 au Réseau des Grands Sites de France.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle son adhésion au Réseau des Grands Sites de France afin de disposer d'un appui technique et de compétences pluridisciplinaires en matière de préservation, de gestion et de mise en valeur des paysages remarquables du Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion à l'association du Réseau des Grands Sites de France pour l'année 2024 et le paiement de la cotisation annuelle de 5 400 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal Métropolitain de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 011, fonction 76, nature 6281. Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel », de la sous-politique « Littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement » et du programme « Patrimoine naturel, paysage et forêt » et seront exécutés par les services gestionnaires «8SITES ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER